

COMMISSION AD HOC CHARGÉE DE LA QUESTION PALESTINIENNE

REPARTITION DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR DE LA

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

Lettre du Président de l'Assemblée générale au Président de la
Commission ad hoc

Lake Success, le 23 septembre 1947

Au cours de sa séance plénière du 23 septembre 1947, l'Assemblée générale a renvoyé les points suivants de son ordre du jour à la Commission ad hoc chargée de la question palestinienne, aux fins d'examen et de

1. Question palestinienne : point proposé par le Royaume-Uni
2. Rapport de la Commission spéciale pour la Palestine
3. Cessation du Mandat sur la Palestine et reconnaissance de l'indépendance de ce pays en tant qu'Etat indivis : point proposé par l'Arabie saoudite et par l'Irak.

Je m'empresse de saisir cette occasion de vous exprimer les souhaits que je forme pour l'achèvement rapide et couronné de succès des travaux de la Commission.

(Signé) Oswaldo ARANHA
Président de l'Assemblée générale